



GRÈVE COORDONNÉE

30 Août 2014

Escale Air France Montpellier le 20 août 2014

Arrêt de travail :

de 01h à 24h

REVENDEICATIONS :

Pour le maintien des emplois au sein de la compagnie Air France sur notre aéroport.

- Abrogation de la loi Diard
- Pour stopper l'attrition et contre la suppression de 2650 EPT (équivalent plein temps).
- Pour que tous les vols du groupe AF soient traités par du personnel de la compagnie AF.
- Pour l'arrêt de la sous-traitance et le maintien des services menacés de fermeture.
- Pour le rapatriement des activités sous-traitées ou externalisées.
- Contre la mobilité forcée.
- Contre la dégradation des conditions de travail (vac longues et courtes, annualisation du temps de travail, double montées, organisation locale etc).
- Pour la réouverture de négociations salariales.
- Pour l'ouverture de négociations sur l'emploi local.
- Pour l'ouverture de négociations sur la reconnaissance de la pénibilité

Nous vous rappelons que la loi « Diard » oblige les salariés à se positionner auprès de l'employeur au moins 48h00 avant le début de la grève, pour une prétendue information aux passagers !!!
Vous pouvez aussi vous déclarer gréviste par mail, en précisant votre nom, prénom, matricule, service, date de la grève, à l'adresse suivante : mail.infogreve.mpl@airfrance.fr

